

**Direction de la vie scolaire,  
de la vie associative-événements  
et de la culture**

# Compte rendu

## Réunion de la commission culture et arts vivants du 26 janvier 2023

Membres présents :

- Mme Karine POIROT
- M. Laurent PAVIS
- Mme Sandra VINCENT

Membres excusé(e)s ou absent(e)s :

- M. le Maire
- Mme Cécile RYBAKOSWSKI
- M. Xavier TROSSET
- M. Samuel CAILLAULT
- M. Clément DUMON
- M. Thierry GERARD
- M. Yannick BOIREAUD
- Mme Brigitte BEL
- M. Eric TOUE NDOUMBE
- Mme Anne-Marie GIMZIA
- Mme Françoise VAN WETTER
- Mme Aurélie FOURNIER
- Mme Anne-Sophie PADEY

Secrétaire de séance : Laurent PAVIS

Diffusion : Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les membres de la commission culture et arts vivants, Madame la Directrice générale des services, service culture, médiathèque

---

L'ordre du jour est le suivant :

- Revalorisation taux horaire des intermittents
  - Convention socle commune de La Ravoire / Savoie Biblio
- 

Mme POIROT ouvre la séance à 18h10 en remerciant les personnes présentes.

1) Revalorisation taux horaire des intermittents

La délibération n° 02/12.2012 avait fixé les taux horaire des intermittents du spectacle à :

- 12,50 € pour un technicien
- 14,00 € pour un régisseur

Ce tarif est doublé pour les interventions s'effectuant le dimanche ou après 22h00.

Compte tenu du fait que ces taux horaire demeurent inchangés depuis le 01/01/2013, il convient de procéder à leur revalorisation.

Il est donc proposé à la commission de revaloriser les taux horaire des intermittents vers un montant identique à compter du 21/02/2023 considérant la proximité des métiers et des tâches exécutées durant les différentes programmations :

- 16,00 € pour un technicien
- 16,00 € pour un régisseur

Les taux horaire sont validés à l'unanimité des membres présents.

## 2) Convention Socle commune de La Ravoire / Savoie-Biblio

Par délibérations des 29 juin et 1<sup>er</sup> décembre 2022, le Conseil Savoie Mont Blanc a adopté un nouveau Plan de développement de la lecture publique qui sera mis en œuvre par la direction de la lecture publique durant la période 2022-2027.

Trois grandes ambitions ont été définies pour ce plan :

- La lecture partout pour tous ;
- La Direction de la lecture publique à l'initiative du développement territorial ;
- La Direction de la lecture publique actrice et facilitatrice.

Afin de poursuivre le partenariat avec le Conseil Savoie Mont Blanc et permettre ainsi à la médiathèque municipale de continuer à bénéficier des services proposés par la direction de la lecture publique aux communes et groupements qui respectent le cadre réglementaire établi par la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique pour la période 2022/2027, il est proposé de signer une nouvelle convention.

Le projet de convention est validé à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 18h25.